



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

Séance du 18.09.18

#Objet : Autorisation d'ester en justice - Avions - Action en cessation introduite par la Région de Bruxelles-Capitale- Intervention de Watermael-Boitsfort.#

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 2014, faisant droit à une action en cessation introduite par la Région de Bruxelles-Capitale (soutenue notamment par la commune de Watermael-Boitsfort) dirigée contre l'adoption des nouvelles routes aériennes dont la mise en oeuvre constituait des violations manifestes de la réglementation relative à la protection de l'environnement;

Considérant que malgré l'ordonnance de cessation du 31 juillet 2014 et en dépit de l'adoption par l'Etat belge de l'instruction du 23 octobre 2014, mise en oeuvre en avril 2015, subsistent toutefois des violations graves des normes environnementales applicables;

Que le 19 juillet 2017, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a rendu un jugement condamnant l'Etat belge, d'une part, à faire cesser certaines violations manifestes à l'Arrêté Bruit de 1999, sous peine d'astreintes, et, d'autre part, à réaliser une étude d'incidences de l'exploitation de l'Aéroport de Bruxelles-National sur l'environnement;

Qu'à ce jour, il apparaît que les violations manifestes n'ont pas cessé; ni même diminué, comme en attestent les relevés de l'IBGE pour la période postérieure au jugement du 19 juillet 2017;

Que la Région a dès lors introduit une nouvelle action en référé environnemental afin d'obtenir la condamnation de l'Etat belge à prendre toute mesure utile permettant de faire cesser ou diminuer sensiblement ces violations sous peine d'astreintes;

Qu'en sa séance du 3 juillet 2018, le Collège a décidé de se joindre à la procédure et de désigner Maître Damien Jans à cet effet ;

DECIDE

D'autoriser le Collège à ester en justice en intervenant dans la procédure judiciaire introduite par la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Alain Wiard